



Problème de meuble lors d'une séparation (cas de concubinage)

Par **smallmyl**, le **03/01/2010** à **13:13**

Bonjour,

Je viens ici poser une question, ou plutôt prendre des avis afin que vous puissiez m'éclairer sur une petite affaire concernant un ami...

Mon ami a vécu en concubinage pendant un an avec son ex amie. Quelques mois après leur séparation, elle est venue lui réclamer de l'argent pour l'ensemble des meubles qu'elles lui avaient laissés. Mon ami a refusé, étant donné qu'il lui avait versé à titre gracieux près de 3000 euros pendant plusieurs années et qu'elle était repartie avec la quasi totalité de la vaisselle et plusieurs ustensils de cuisine et électronique (ordinateur à 1000 euros, tondeuse à gazon, GPS, (armoire de la chambre, lit : qui n'appartenait pas à mon ami mais à sa concubine), ainsi que plusieurs cocottes et fait-tout. De même, au moment de l'achat des meubles, (environ 3400 euros), mon ami et son ex concubine avaient partagé les frais en deux et chacun payer la moitié (donc 1700 euros chacun).

Elle est venue il y a quelques semaines pour réclamer la moitié des meubles qu'elle avait payés, menaçant mon ami de lui reprendre les meubles si il ne payait pas.

Mon ami n'ayant pas payé cette moitié des meubles, et les ayant gardés, elle le menace de faire appel à un avocat ou de reprendre la totalité des meubles de la maison (sans rien lui payer).

La facture des meubles est à son nom à elle, mais, le jour de l'achat, c'est mon ami qui a payé, et les 3400 euros ont été retirés de son compte à lui.

Quels sont ses droits à lui, et à elle? Que peut-il risquer si il ne lui rend pas les meubles ou si il ne la paye pas?

Merci d'avance pour vos réponses.